

17 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BOUYGUES

(Euronext Paris)

Par courrier du 17 septembre 2008, la société par actions simplifiée SCDM (1) (32 avenue Hoche, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 septembre 2008, le seuil de 25% des droits de vote de la société BOUYGUES et détenir à titre individuel, 57 524 856 actions BOUYGUES représentant 112 335 112 droits de vote, soit 16,79% du capital et 25,02% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BOUYGUES sur le marché.

Le groupe SCDM, qui n'a franchi aucun seuil, détient 65 437 622 actions BOUYGUES représentant 127 648 984 droits de vote, soit 19,10% du capital et 28,43% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SCDM	57 524 856	16,79	112 335 112	25,02
SCDM Participations (3)	5 721 643	1,67	11 330 502	2,52
Actiby (3)	891 945	0,26	1 783 890	0,40
Qualité (3)	896 520	0,26	1 793 040	0,40
Martin Bouygues	238 661	0,07	241 943	0,05
Olivier Bouygues	163 997	0,05	164 497	0,04
Total groupe SCDM	65 437 622	19,10	127 648 984	28,43

(1) Contrôlée par Messieurs Martin et Olivier Bouygues

(2) Sur la base d'un capital composé de 342 678 895 actions représentant 448 999 123 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Filiale de la société SCDM.